



[www.jeuxdegeneve.ch](http://www.jeuxdegeneve.ch)

Ville la Grand, partenaire RVTT

## **REGLEMENT**

### **Epreuve Cross Country**

### **Jeux de Genève**

### **17 mai 2014**

#### **Article 1 : généralités**

Le Club RVTT organise dans le cadre de Jeux de Genève, une épreuve de Cross Country sur les pentes du Mont Salève

#### **Article 3 : règlements, arbitres**

Les arbitres officiels auront tout pouvoir pour faire appliquer le présent cahier des charges, les règlements FFC, et seront les seuls habilités à recevoir une réclamation.

#### **Article 4 : catégories**

Les courses sont ouvertes aux jeunes, licenciés ou non licenciés (titulaire licence journée), des catégories suivantes :

GARCONS ET FILLES :

- Pupilles (U10) : 9-10 ans
- Benjamins (U12) : 11-12 ans
- Minimes (U14) : 13-14 ans
- Cadets (U16) : 15-16 ans
- Juniors (U18) : 17-18 ans

Pour les concurrents non licenciés, leur participation est possible s'ils s'acquittent des 2 points suivants:

- **Souscrire la licence journée (8 Euros)**
- **Présenter un certificat médical**, de l'année en cours, autorisant la pratique du VTT ou du cyclisme en compétition.

#### **Article 5 : Organisation et parcours**

##### **DEROULEMENT**

- Les départs des courses se font par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15), ou alors partir avec les garçons de leur catégorie, si possible placées derrière les garçons.
- Les compétiteurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre d'arrivée des inscriptions ou dans l'ordre du classement général provisoire s'il est établi.
- Toute assistance sous quelque forme que soit est interdite : dépannage mécanique, poussette, portage du vélo, changement de roue, etc.

##### **TRACÉ**

- Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles. Un petit parcours de quelques kilomètres à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie est idéal. Pour les petites

catégories, soit le parcours sera différent soit une variante permettra de couper le grand parcours ou la difficulté physique).

- Les parcours devront être davantage techniques que physiques : la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée...)
- Le(s) ouvreu(r) et le(s) fermeu(r) du cross doivent obligatoirement être équipé d'une chasuble. L'accès du parcours est interdit à toutes personnes qui ne sont pas en course et qui ne sont pas équipée d'une chasuble organisation.
- La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser, pour les meilleurs de chaque catégorie, les temps indiqués ci-dessous. Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours.

Les temps de parcours de X-Country seront adaptés à la nature et aux difficultés techniques du terrain, dans les limites suivantes :

CATEGORIE	MINIMUM	MAXIMUM
Pupilles	0 h 15'	0 h 20'
Benjamins	0 h 20'	0 h 25'
Minimes	0 h 25'	0 h 35'
Cadets	0 h 40'	50'
Juniors	1h	1h30

### **CLASSEMENT**

- L'arrivée s'effectue sur une zone réservée à cet effet, permettant aux autres pilotes de finir leur tour si nécessaire.
- Une zone suffisamment large doit permettre aux jeunes de sprinter si la confrontation est rude.
- Un classement filles et un classement garçons sont réalisés.
- Toute aide extérieure (matériel, poussette,...) ou entre concurrents (échange de roues par exemple) engendrera un classement en dernière position, tout comme le non-respect du parcours.

### **Article 6 : inscriptions**

Pour faciliter la tâche des organisateurs, les engagements devront parvenir **au plus tard** le mercredi avant l'épreuve et devront fournir les informations ci-dessous :

SEX E	CATEGORIE	Nom	Prénom	N° Licence	Club
F	PUPILLES FILLES	DUPONT	Camille	24 74 341 000	CS Chamonix VTT

Conformément à la réglementation des Jeux de Genève, **les inscriptions seront gratuites.**

Elles seront réalisées sur la liste d'engagés et signées par les compétiteurs personnellement au moment du retrait des plaques de guidon.

Les coureurs doivent récupérer individuellement leur plaque, au moins 1h avant la course au départ du Téléphérique du Salève (Etrembières). La permanence de retrait des plaques sera ouverte de 8h30 à 12h30.

### **Article 7 : les numéros**

Chaque concurrent se verra attribuer **une plaque de guidon** portant son numéro.

Les plaques de guidon des féminines pourront être identifiées par un moyen facilement repérable.

Les numéros seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions.

### **Article 8 : sécurité - secours**

Le parcours devra être correctement balisé et ne générer aucun doute pour les compétiteurs : rubalise, fléchage et signaleurs.

Si des traversées de route n'ont pu être évitées, chacune d'elles devra être sécurisée au moyen de signaleurs.

La réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve (proche de l'arrivée si possible) : présence des secouristes agréés ou de 2 personnes titulaire de l'AFPS (formation récente ou recyclage régulier), d'un local, de matériel (brancard, couverture, trousse de secours de première urgence...) L'arbitre aura faculté de refuser le départ des courses s'il juge que les conditions de sécurité sont insuffisantes.

### **Article 9 : ravitaillement**

Une zone de ravitaillement, liquide et solide, sera aménagée à proximité de la ligne de départ/arrivée.

### **Article 10 : résultats, classements**

Les résultats de chaque épreuve seront affichés, dans les délais les plus brefs suivant la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ/arrivée.

### **Article 11 : récompenses**

Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature. Au classement de l'épreuve, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

### **Article 12 : Publicité du Règlement**

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il devra pouvoir être remis aux personnes qui en feraient la demande.

Il est demandé aux présidents club de mettre se règlement à disposition des éducateurs.

Les éducateurs doivent expliquer ce règlement aux concurrents et parents présents sur les courses.

### **Article 13 : Etat d'esprit - Réclamation**

Les arbitres peuvent pénaliser par une disqualification, les coureurs qui auraient fait preuve (eux-mêmes ou leurs parents ou éducateurs) d'un mauvais état d'esprit.

En cas de contestation ou litige, seuls les éducateurs peuvent déposer une réclamation auprès de l'arbitre.